

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 août 2008

CP 08/08-34

FONDS DEPARTEMENTAL DE PROMOTION PARTICIPATION A LA PROMOTION DEPARTEMENTALE

Par délibérations en date du 3 février et 17 juin 1986, notre Assemblée a créé un Fonds Départemental de Promotion.

Par délibérations en date du 14 octobre 1987 et 14 janvier 1992, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental de Promotion et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Le Fonds Départemental de Promotion a pour objet de financer, pour tout ou partie, toute action émanant d'institutions départementales à vocation économique visant à la promotion extérieure du département, de ses institutions, de ses produits et de ses ressources.

BENEFICIAIRES :

- personnes morales de droit public,
- associations, coopératives,
- groupements d'intérêt économique,
- groupements d'intérêt public.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

A l'initiative du Conseil Général :

- 100 % maximum du coût H.T. des actions de promotion engagées.

Actions engagées par toute autre instance :

- 30 % du coût H.T. pour les collectivités et organismes assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général ;

- 30 % du coût TTC pour les collectivités ou organismes non assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général.

Actions de promotion touristique de la part des communes :

- intervention du Fonds Départemental de Promotion lorsque le Département est intervenu financièrement pour un projet d'équipement structurant (plan d'eau, camping, gîtes communaux, etc...) favorisant la création ou le développement de pôles touristiques ;

- dépense subventionnable plafonnée à 7 650 € pour ce type d'intervention c'est-à-dire une subvention départementale plafonnée à 2 295 €;

- pour une même commune, une opération subventionnable tous les 3 ans.

En application de ces dispositions, la Commission Départementale de Promotion s'est réunie le 4 octobre 2007 en vue d'examiner les dossiers de demandes de subventions suivants :

POLITIQUE TRADITIONNELLE

1°) Association « Le Chèvrefeuille » : Festival Convivencia 2008

En 2008, le Festival Convivencia fêtera sa douzième édition. Ce festival itinérant est un événement attendu qui rassemble chaque année plus de 15 000 personnes sur les berges du Canal des Deux Mers. Il est toujours conforme au même état d'esprit : favoriser la pluralité culturelle, convier le public sans exclusive, rassembler les générations autour d'une grande fête populaire et gratuite.

Des concerts sont donnés depuis le pont d'une péniche, des bals entraînent les spectateurs dans une ambiance chaleureuse sur le quai où l'on peut se restaurer.

De 1997 à 2007 ce sont 80 communes-étapes et plus de 350 concerts.

En 2008, il est prévu deux étapes en Tarn-et-Garonne

- Montech le 8 juillet 2008

- Moissac le 9 juillet 2008. Le programme est établi en étroite collaboration avec le centre culturel de la ville dans le cadre des « Vibrations de Moissac ».

Coût de l'opération

Le coût total de l'opération (organisation du festival et administratif) s'élève à **321 289,69 €TTC** décomposé de la manière suivante :

- achats	85 337,30 €
- services extérieurs	52 885,28 €
- autres services extérieurs	70 406,86 €
- impôts et taxes	1 340,00 €
- charges de personnel	105 237,79 €
- autres charges de gestion	6 082,46 €

TOTAL	321 289,68 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- prestations de services (location péniche...)	29 500,00 €
- ventes (bar,marchandising...)	11 448,53 €
- <u>Subventions</u> :	
* Etat	6 750,00 €
* Régions (Midi-Pyrénées : 42 000 €, Languedoc Roussillon 45 000 €, PACA : 15 000 €)	102 000,00 €
* Départements (Hte Garonne : 17 000 €, Aude : 15 000 €, Gers : 3 000 €, Hérault : 3 000, Tarn-et- Garonne : 8 000 €)	46 000,00 €
* Communautés d'agglomération	28 000,00 €
* Villes	68 300,00 €

TOTAL	291 998,53 €

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi à l'Association « Le Chèvrefeuille » de l'aide départementale suivante :

- **3 000 €** au titre de la réalisation de la manifestation Convivencia 2008 avec deux étapes en Tarn-et-Garonne

2°) Association « Vis ta Lomagne » : Marché de Noël 2007

L'Association « Vis ta Lomagne » organise depuis plusieurs années le marché de Noël. En 2007, l'association a décidé de déplacer la 6ème édition de cette manifestation sous la halle et non à la salle des fêtes afin que les commerçants du centre ville puissent profiter de cette opération. Ce marché a eu lieu le 9 décembre 2007 à Beaumont de Lomagne.

Ce marché est de plus en plus apprécié tant par les visiteurs que les exposants qui sont chaque année plus nombreux.

L'objectif principal de cette manifestation étant de promouvoir le commerce et l'artisanat local en mettant en valeur les produits du terroir.

Coût de l'opération

Le coût de cette opération est le suivant :

- Fournitures	523,32 €
- Affiches	246,68 €
- Animation et sonorisation	340,00 €
- Autres	350,00 €

TOTAL	1 460,00 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Emplacements	595 €
- Recettes boissons	265 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée	600 €

TOTAL	1 460 €

L'Association « Vis ta Lomagne » sollicite une aide départementale d'un montant de **600 €** pour l'organisation du 6ème « marché de Noël » qui a eu lieu le 9 décembre 2007.

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi à l'Association « Vis ta Lomagne » de l'aide départementale suivante :

- **600 €** au titre de l'organisation du 6ème marché de Noël

3°) Syndicat d'Initiative de Réalville/Cayrac/Mirabel : Marché de Noël 2007

Le Syndicat d'Initiative Réalville/Cayrac/Mirabel a organisé le 15ème marché de Noël à Mirabel.

Le but de ce marché est d'informer les touristes, participer à l'animation des petites communes rurales tout en faisant la promotion des produits du terroir (pruneaux, foies gras, miel, vins du quercy, truffes...).

Coût de l'opération

Le coût de cette opération est le suivant :

- Fournitures	1 123,60 €
- Animation	638,11 €
- Affiches, tracts	254,77 €
- Autres	291,46 €

TOTAL	2 307,94 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Emplacements	354 €
- Recettes repas	995 €
- Tombola, publicité	459 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée	500 €

TOTAL	2 308 €

Le Syndicat d'Initiative Réalville/Cayrac/Mirabel sollicite une aide départementale d'un montant de **500 €** pour l'organisation du « marché de Noël » 2007.

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi au Syndicat d'Initiative Réalville/Cayrac/Mirabel de l'aide départementale suivante :

- **500 €** au titre de l'organisation du marché de Noël 2007

4°) Association Moissagaise des Indépendants, Commerçants et Artisans : Salon du Chocolat 2008

L'Association Moissagaise des Indépendants, Commerçants et Artisans de Moissac (AMICA) organise la 5ème édition du salon du chocolat qui aura lieu du 3 au 5 octobre 2008.

Ce salon connaît un succès sans précédent avec quelques 8 000 entrées sur deux jours.

Les organisateurs de ce salon souhaitent cette année donner une nouvelle dimension avec des conférences, des dédicaces, des démonstrations avec des intervenants d'envergure nationale.

Coût de l'opération

Le coût de cette opération est estimé à **27 650 €** décomposés comme suit :

- communication, presse	17 160 €
- location fontaine chocolat	700 €
- animation, sonorisation	1 130 €
- prestataire d'organisation (décor, conception, organisation...)	2 630 €
- atelier enfants	800 €
- frais (repas, déplacements...)	1 223 €
- frais gardiennage	1 348 €
- assurance	170 €
- location salle, exposition	1 130 €
- divers (affranchissement, fournitures...)	1 173 €
- Sacem	186 €

TOTAL

27 650 €

Plan de financement

Le plan de financement est le suivant :

- location stands	4 850 €
- entrées (6 000 x 2 €)	12 000 €
Subventions :	
- CCI	1 000 €
- Chambre de Métiers	1 000 €
- Mairie	3 500 €
- Conseil Régional	2 300 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée	3 000 €

TOTAL	27 650 €

L'A.M.I.C.A. Association Moissagaise des Indépendants, Commerçants et Artisans de Moissac sollicite une aide départementale d'un montant de **3 000 €** pour l'organisation du salon du chocolat à Moissac du 3 au 5 octobre 2008.

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi à l'Association Moissagaise des Indépendants, Commerçants et Artisans (A.M.I.C.A.) de l'aide départementale suivante :

- **3 000 €** au titre de l'organisation du salon du chocolat 2008 à Moissac.

5°) Association Nationale des Plaisanciers en Eaux Intérieures : « Printemps de l'Entre Deux Mers » 2008

L'Association Nationale des Plaisanciers en Eaux Intérieures a pour but la promotion du tourisme fluvial, la défense des voies d'eau... Cette association est divisée en 8 régions. Celle représentant le Tarn-et-Garonne s'appelle « L'entre deux mers ». L'association a décidé d'organiser, en partenariat avec les communes concernées, un rassemblement des bateaux appelé « Printemps de l'Entre Deux Mers » qui s'est déroulé du 7 au 11 mai 2008.

Cette manifestation a eu lieu sur le canal Montech-Montauban et a pour but d'animer et de promouvoir l'automatisation du canal et de faire découvrir le nouveau port de Montauban.

Une trentaine de bateaux a participé à cette manifestation. Le programme des festivités a été composé de visites, d'animations et de navigation sur le canal.

Coût de l'opération

Le coût de l'opération s'élève à **8 500 € TTC** décomposé de la manière suivante :

- impression des programmes, invitations	310,00 €
- transports vers les sites	840,00 €
- visites, journée champêtre, animation soirées	2 000,00 €
- repas participants	4 500,00 €
- passages pente d'eau	600,00 €
- lots, jeux concours	250,00 €

TOTAL	8 500,00 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- participation des adhérents	6 700,00 €
- participation ANPEI Régionale	1 000,00 €
- <u>Subventions</u> :	
* Conseil Régional	500,00 €
* Conseil Général (sollicitée)	300,00 €

TOTAL	8 500,00 €

L'Association Nationale des Plaisanciers en Eaux Intérieures sollicite une aide départementale d'un montant de **300 €** pour l'organisation du « Printemps de l'Entre Deux Mers » sur le canal du Midi qui a eu lieu du 7 mai au 11 mai 2008.

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi à l'Association Nationale des Plaisanciers en Eaux Intérieures de l'aide départementale suivante :

- **300 €** au titre de l'organisation du « Printemps de l'Entre Deux Mers » 2008 sur le Canal du Midi.

6°) Comité Départemental du Tourisme : magazine « Saveurs et découvertes en Tarn-et-Garonne »

En complément des éditions d'intérêt départemental et pour remplacer la brochure « Les produits gourmands » qui n'est plus éditée depuis 2006, le Comité Départemental du Tourisme a décidé de réaliser une parution dans le magazine « Saveurs et découvertes en Tarn-et-Garonne ». Cette brochure éditée à 5 000 exemplaires sera distribuée dans les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative en direction des touristes.

Ce magazine se décompose en plusieurs volets :

- présentation du patrimoine : les incontournables en Tarn-et-Garonne,
- Moissac, dynamisme et tradition,
- Montauban, patrimoine, festivals et infrastructures,
- Tradition et gastronomie par Alain Blanc,
- Les artisans boulangers « passion d'un maître artisan »
- Les filières boulangerie et boucherie à l'Ecole des Métiers,
- Les artisans bouchers : un métier au service d'une passion
- Les petits producteurs se regroupent,
- Les festivals 2008 « Le Tarn-et-Garonne en fête »

Coût de l'opération

Le coût de cette opération est le suivant :

- Achat de 5 000 exemplaires	8 000 €

TOTAL H.T.	8 000 €
TOTAL TTC	9 568 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Autofinancement	6 698 €
- Subvention du Conseil Général (30 %)	2 870 €

TOTAL	9 568 €

Le Comité Départemental du Tourisme sollicite une aide départementale d'un montant de **2 870 €** pour l'achat de magazines « Saveurs et Découvertes en Tarn-et-Garonne ».

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi au Comité Départemental du Tourisme de l'aide départementale suivante :

- **2 870 €** au titre de l'achat de magazines « Saveurs et Découvertes en Tarn-et-Garonne ».

CONTRATS DE PAYS

7°) Communauté de Communes de la Lomagne : Opération de Restructuration du Commerce et de l'Artisanat - Année 2 phase 2

En 2005, la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise a inscrit dans sa politique de développement économique l'accompagnement du secteur du commerce et de l'artisanat en confiant au cabinet Midi Marketing une mission d'étude préalable à la mise en oeuvre d'une ORCA (Opération de Restructuration du Commerce et de l'Artisanat) sur son territoire.

L'année 2006 a été consacrée à la définition des besoins, la mobilisation des acteurs locaux ainsi que l'élaboration d'un état des lieux.

En janvier 2007, le compte rendu final de l'étude globale a permis d'adopter un plan d'action structurant piloté par la Communauté de Communes en partenariat avec l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général, les collectivités locales, les chambres consulaires concernées et l'association « Vis ta Lomagne ». Ce plan d'action envisage un programme opérationnel de l'ORCA étalé sur 3 phases sur la période 2007/2008-2010.

Le plan d'actions comporte les éléments suivants :

- se doter des structures et des fonctionnements pour la mise en oeuvre d'un plan d'action collectif,
- prendre des mesures d'ordre urbanistique pour valoriser et faciliter l'accès au centre-ville, le stationnement des véhicules de la clientèle, la déambulation, la vie au centre-ville,
- se doter d'outils commerciaux collectifs et communautaires durables,
- conforter le programme d'animation commerciale de l'association des professionnels (artisans, commerçants),
- favoriser la synergie avec les acteurs locaux s'adressant à une clientèle d'étape ou de séjour,
- lutter contre les ruptures commerciales actuelles et prévues à court terme.

L'objectif est d'assurer un maillage du territoire, puis de développer une offre commerciale et de service indispensable à la qualité de vie quotidienne de la population de ce territoire à forte identité rurale.

Il s'agit pour la période 2007/2008 de la mise en oeuvre de la phase 1 du plan d'actions.

Coût de l'opération

Le coût de l'opération globale s'élève à 650 000 €. Le coût relatif à la phase 1 est le suivant :

- Se doter des structures pour réaliser le plan	24 000 €
- Valoriser et faciliter l'accès au centre-ville	36 000 €
- Se doter d'outils commerciaux	21 000 €
- Conforter le programme d'animation commerciale	25 000 €
- Favoriser la synergie avec les professionnels accueillant une clientèle de séjour	2 000 €
- Lutter contre les ruptures commerciales	36 000 €
- Moderniser les points de vente	66 000 €

TOTAL	210 000 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Communauté de Communes	24 600 €
- Etat	43 200 €
- Région	40 700 €
- Commune de Beaumont	7 250 €
- Commune de Lavit	800 €
- Chambre de Commerce et d'Industrie	2 050 €
- Association « Vis ta Lomagne »	13 400 €
- Professionnels	53 100 €
- Autres	1 200 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée	23 700 €

TOTAL	210 000 €

La Communauté de Communes de la Lomagne tarn-et-garonnaise sollicite une aide départementale d'un montant de **23 700 €** au titre de la phase 1 de la mise en place du plan d'actions relatif à l'Opération de Restructuration du Commerce et de l'Artisanat (ORCA).

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi à la Communauté de Communes de la Lomagne tarn-et-garonnaise de l'aide départementale suivante :

- **23 700 €** au titre de la phase 1 de la mise en place du plan d'actions relatif à l'Opération de Restructuration du Commerce et de l'Artisanat (ORCA).

8°) Office de Tourisme de Moissac – Actions de promotion touristiques 2006 **Année 2 – phase 2**

Cette opération qui constitue la deuxième phase du programme triennal est inscrite en année 2 du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne. L'objectif étant de développer la fréquentation de Moissac en poursuivant la politique d'action de l'office de tourisme sur le marché régional du grand sud.

Le programme de l'année 2 est le suivant :

- salons et actions auprès du grand public de proximité : Toulouse, Bordeaux, Barcelone...
- rédaction d'un dossier de presse « Moissac »
- accueil des prescripteurs : ciblage des opérateurs associatifs du département de la Gironde sur la thématique « Moissac, à la croisée des chemins »,
- campagne marketing ciblée auprès de la clientèle de pèlerins,
- création d'un site internet pour le camping de Bidounet,
- création d'un site internet pour la boutique de l'office de tourisme
- mise en place d'un site temporaire internet pour améliorer les performances, avant création d'un site expérimental et novateur,
- installation et création d'une borne interactive et de consultation dans l'office de tourisme (mobilier, matériel informatique, câblage, développement de services internet adhoc).

Coût de l'opération

Le coût de l'opération est le suivant :

- | | |
|----------------------------------|----------|
| - Salons et actions grand public | 10 000 € |
| - Création dossier presse | 300 € |

- Accueil prescripteurs	3 000 €
- Campagne marketing	700 €
- Création site internet camping	5 380 €
- Création site internet boutique OT	5 040 €
- Site temporaire OT	16 300 €
- Borne interactive	2 500 €

TOTAL	43 220 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Fonds propres	29 220 €
- Région (obtenu)	6 000 €
- Ventes en ligne	2 000 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée	6 000 €

TOTAL	43 220 €

L'Office de Tourisme de Moissac sollicite une aide départementale d'un montant de **6 000 €** (subvention à parité avec la Région) au titre des actions de promotion 2006.

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi à l'Office de Tourisme de Moissac de l'aide départementale suivante :

- **6 000 €** au titre des actions de promotion 2006.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision sur les subventions que je vous propose d'allouer :

- **3 000 €** à l'Association « Le Chèvrefeuille » au titre de l'organisation du Festival Convivencia 2008,
- **600 €** à l'Association Vis ta Lomagne au titre de l'organisation du Marché de Noël 2007,
- **500 €** au Syndicat d'Initiative Réalville/Cayrac/Mirabel au titre de l'organisation du Marché de Noël 2007,
- **3 000 €** à l'Association Moissagaise des Indépendants Commerçants et Artisans (A.M.I.C.A.) au titre de l'organisation du salon du Chocolat 2008,

- **300 €** à l'Association Nationale des Plaisanciers en Eaux Intérieures au titre de l'organisation du « Printemps de l'Entre Deux Mers »,
- **2 870 €** au Comité Départemental du Tourisme au titre de l'achat de magazines « Saveurs et Découvertes en Tarn-et-Garonne »,
- **23 700 €** à la Communauté de Communes de la Lomagne tarn-et-garonnaise au titre de la phase 1 de la mise en place du plan d'actions relatif à l'Opération de Restructuration du Commerce et de l'Artisanat (O.R.C.A.)
- **6 000 €** l'Office de Tourisme de Moissac au titre des actions de promotion 2006.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental à l'article **657412**, sous-fonction **91**.

Autorisation d'engagement 2008	60 000 €
Engagement à ce jour	0 €
Engagement à la présente Commission	39 970 €
Disponible sur l'exercice 2008	20 030 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 août 2008

CP 08/08-34

**FONDS DEPARTEMENTAL DE PROMOTION
PARTICIPATION A LA PROMOTION DEPARTEMENTALE**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis de la Commission départementale de promotion réunie le 4 octobre 2007,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes :
- 3 000 € à l'Association « Le Chèvrefeuille » au titre de l'organisation du Festival Convivencia 2008, avec deux étapes en Tarn-et-Garonne,
- 600 € à l'Association Vis ta Lomagne au titre de l'organisation du Marché de Noël 2007,
- 500 € au Syndicat d'Initiative Réalville/Cayrac/Mirabel au titre de l'organisation du Marché de Noël 2007,
- 3 000 € à l'Association Moissagaise des Indépendants Commerçants et Artisans (A.M.I.C.A.) au titre de l'organisation du salon du Chocolat 2008,
- 300 € à l'Association Nationale des Plaisanciers en Eaux Intérieures au titre de l'organisation du « Printemps de l'Entre Deux Mers », 2008 sur le Canal du Midi
- 2 870 € au Comité Départemental du Tourisme au titre de l'achat de magazines « Saveurs et Découvertes en Tarn-et-Garonne »,

- 23 700 € à la Communauté de Communes de la Lomagne tarn-et-garonnaise au titre de la phase 1 de la mise en place du plan d'actions relatif à l'Opération de Restructuration du Commerce et de l'Artisanat (O.R.C.A.)
 - 6 000 € l'Office de Tourisme de Moissac au titre des actions de promotion 2006 ;
- Précise que ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 657412, sous-fonction 91 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,